

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil Municipal de la ville de FAULQUEMONT
du 11 avril 2022

Extraits 2^{ème} partie

N° 09 – FINANCES : Réalisation d'un emprunt. Rapporteur : Mme KEMPENICH

200 000 € d'emprunts sont nécessaires pour financer l'ensemble des programmes d'investissement prévus au budget primitif 2022.

Je vous propose donc :

- 1) de **DECIDER** de la réalisation, aux meilleures conditions et après consultation des différents organismes prêteurs, d'un ou plusieurs prêts d'un montant total de 200 000 € ;
- 2) de **DONNER** tous pouvoirs au Maire ou l'Adjoint-Délégué pour signer les documents afférents à ce contrat de prêt.

DISCUSSION

M. SOUCHON a relevé qu'au 1^{er} janvier 2022 les emprunts de la commune représentaient presque 5 600 000 € et que l'annuité de ces emprunts était d'environ 208 000 €. Il remarque que la commune effectue un nouvel emprunt de 200 000 €. Pourquoi ne pas se désendetter en évitant de prendre ce nouvel emprunt ?

Mme KEMPENICH précise que 200 000 € est l'emprunt maximum que la ville effectuera en 2022. Le montant définitif sera fonction de la trésorerie de la commune et de sa capacité à financer ses investissements. Aujourd'hui le Budget Primitif 2022 est équilibré sur la section d'Investissement avec un emprunt. Si toutes les cessions prévues se réalisent la commune n'aura pas besoin d'emprunter 200 000 €.

M. SOUCHON évoque un emprunt précédent de 250 000 € qui n'a jamais été intégré au Budget.

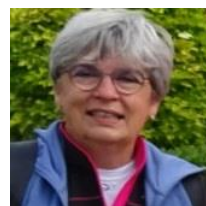
Mme KEMPENICH confirme que si la commune n'a pas besoin de ces 200 000 € elle ne les empruntera pas.

DECISION : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** par 23 voix pour et 3 contre (M. SOUCHON, M. PETRY et Mme LAINE) les propositions du rapporteur.



Mes remarques :

Le conseiller municipal SOUCHON a bien fait de rappeler à l'adjointe aux finances KEMPENICH et aux élus le montant total des emprunts : **5 600 000€.**



Les recettes et les dépenses doivent être à l'équilibre, c'est une obligation.

Les dépenses étant supérieures aux recettes, l'adjointe KEMPENICH (*Payée quand même presque 700€/mois pris dans la caisse du contribuable faulquinois*) et ces élus utilisent l'emprunt pour équilibrer les comptes.

**Une pratique rejetée et non recommandée
par de nombreux professionnels.**

**Pour rendre les comptes à l'équilibre,
les professionnels préconisent de diminuer les dépenses.**

**Une gestion « en bon père de famille » est
de ne dépenser que l'argent dont nous disposons.**

Nous pouvions économiser ce nouvel emprunt en :

- Ne dépensant pas pour la rénovation de la mairie de Chémery **qui n'en est plus une** (montant des travaux 170 000€ HT*),
- Ne dépensant pas pour **une deuxième étude** pour la synagogue (10 000€),
- Ne payant pas **INUTILEMENT** tous les mois presque 10 000€, **15 élus sur 25**, (notre équipe en prévoyait 6 maximum),
- Ne payant pas un avocat pour le chemin piéton reliant le parking du collège Verlaine à la rue Robert Schuman (Le maire Bianchin et son adjoint Blanchard, ne voulant pas perdre la face, ont préféré laisser ce dossier aller en justice, **ce sont les faulquinois qui payent pour leur amour propre mal placé**),
- Ne vendant pas le terrain rue Descartes, à un lotisseur privé, **alors que la commune prend à sa charge les coûts de l'extension du réseau électrique BT** (Presque 12 000€).
- Laissant à la charge d'un propriétaire privé les **coûts de l'extension du réseau électrique BT** rue la Gare (Plus de 12 000€),
- En revoyant le mode de calcul des subventions (**presque 340 000€/an**),
- En faisant payer les charges (Eau, chauffage, électricité) aux associations disposant de **locaux spécifiques communaux gratuitement**,
- En supprimant l'attribution d'une subvention exceptionnelle aux associations participant au défilé de la Saint Nicolas (Presque 4000€), **les associations percevant des subventions doivent s'engager à une contrepartie**,
- En supprimant la subvention de 40 000€/an donnée au CCAS, **déficitaire depuis des années**,
- En lançant une consultation pour comparer les prix et les prestations d'animations et périscolaires. **Aujourd'hui, l'ASBH a le monopole sans jamais avoir comparé ses tarifs (Plus de 200 000€/an sont versés par la commune à cette association)**,
- En vendant le terrain communal que l'adjoint Blanchard **fait louer à des proches**,
- ...

*hors subventions

N° 10 – FINANCES : Dotation d'Aménagement Communautaire 2021 – 2023 FAULQUEMONT.
Rapporteur : Mme KEMPENICH

Le Conseil Communautaire du District Urbain de FAULQUEMONT a décidé lors de sa réunion du 31 mars 2021 de reconduire la Dotation d'Aménagement Communautaire (DAC) pour la période 2021 – 2023 à hauteur de 210 400 € pour la commune de FAULQUEMONT.

Par délibération en date du 10 avril 2021 le conseil municipal avait sollicité l'attribution par la Communauté de Communes du District Urbain de FAULQUEMONT de la Dotation d'Aménagement Communautaire 2021 - 2023 de 210 400 € et autorisé le maire ou l'Adjoint-Délégué à signer la convention afférente avec la communauté de communes du District Urbain de FAULQUEMONT.

Je vous propose d'**AFFECTER** 70 100 € de cette DAC aux projets suivants :

- aménagement d'une Maison France Services : 20 100 €
dans les anciens locaux de la trésorerie
- rénovation d'une salle de classe type élémentaire : 14 000 €
à l'école du Stade et remplacement des ordinateurs des classes élémentaires des 2 groupes scolaires
- clôture et filet pare ballon stade municipal
complexe Aloïse Blanchard : 15 000 €
- rénovation douches et sanitaires gymnase Verlaine : 11 000 €
- achat véhicule plateau 3,5 T : 10 000 €

-0-

DISCUSSION

M. SOUCHON revient sur la Maison France Services qui va bénéficier de 20 100 € de subvention du DUF. Or il a lu dans un article de presse que le Président du DUF était contre cette Maison France Services. Il remarque donc que cet argent du DUF va servir à financer un projet que le DUF ne soutient pas.

Mme KEMPENICH précise que le DUF attribue à chaque commune du territoire une dotation d'investissement qui s'élève pour Faulquemont à 210 400 € pour la période 2021 – 2023. Chaque commune choisit ses propres projets. Pour 2022 la commune de Faulquemont a décidé d'affecter 70 100 € sur les cinq projets présentés ci-dessus.

M. SOUCHON évoque également l'achat d'un véhicule plateau pour 10 000 €. Il demande ce qu'est devenu l'ancien véhicule plateau de la commune.

Mme KEMPENICH répond que le parc automobile de la ville est vieillissant. Il convient donc de renouveler régulièrement les véhicules. Elle rappelle que 10 000 € représentent la part de la dotation d'aménagement communautaire affectée à l'achat du véhicule plateau qui coûte beaucoup plus cher. L'ancien véhicule est encore utilisé mais il ne passera plus ni au prochain contrôle technique ni aux mines.

DECISION : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** par 23 voix pour et 3 abstentions (M. SOUCHON, M. PETRY et Mme LAINE) les propositions du rapporteur.



Mes remarques :

Le Département a financé une maison du Département, elle est située sur la zone industrielle, près des locaux du DUF.

En France, partout où il y a une maison du département, vous pouvez vérifier, celle-ci accueille de nombreux services.

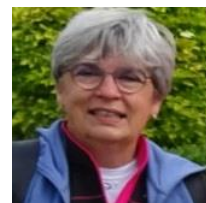
La création par la commune d'une Maison France Services est **grotesque et inutile**. Les élus de la majorité justifient cette dépense de plus de 140 000€ dans le but de rassembler sous un même toit, des permanences ponctuelles assurées par des administrations (CPAM, Caisses de retraite, CAF, MSA, Armée, DGFP).

Tous ces services ponctuels (CRAV-CARSAT : Uniquement sur rendez-vous : les 1ers lundis du mois / CARSAT : Uniquement sur rendez-vous : tous les jeudis matin du mois / CAF : Les 2ème et 4ème vendredi du mois) **peuvent être accueillis dans la maison du Département.**

On est une **nouvelle fois dans un doublon**, de la même façon que l'a été la bibliothèque appelé Créanto Bis à juste titre.

Bien évidemment, j'attirerai l'attention des services susceptibles de subventionner ce nouveau doublon, de cette gestion communale, au besoin jusqu'au plus haut des administrations de l'Etat.

En tant que responsable de la commission des finances, l'adjointe **KEMPENICH (Payé quand même presque 700€/mois pris dans la caisse du contribuable faulquinois) devrait être plus rigoureuse sur les dépenses publiques communales, s'agissant de l'argent des faulquinois**. Souvenez-vous que sur la page précédente, vos élus empruntaient 200 000€ pour boucler leur budget.



NB : Le club de foot aurait apprécié que cette manne financière finance leurs demandes (club house, terrain de foot synthétique).

-----00-----

Ce point fait suite au précédent et le complète

N° 12 – TRAVAUX : Demande de subvention DSIL-DETR – Maison France Services

Rapporteur : M. MILAZZO

Les anciens locaux du Trésor Public, qui jouxtent l'Hôtel de Ville, sont vides depuis fin janvier 2022 suite au départ de la Direction Générale des Finances Publiques à SAINT-AVOLD.

Ces locaux, d'une surface de 193 m² pourraient accueillir une Maison France Services proposant un premier accueil aux services publics et un accompagnement aux démarches en ligne pour les administrés de notre territoire.

De nombreux opérateurs publics seraient partenaires de cette Maison France Services :

- la Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- les caisses de retraite des différents régimes : CARSAT, CRAV
- la Caisse d'Allocations Familiales
- la Mutualité Sociale Agricole
- l'Armée

- la Direction Générale des Finances Publiques
- le centre de soins infirmiers du CCAS

Il convient cependant de réaménager les locaux existants en les adaptant aux besoins de ces nouveaux services : espace de confidentialité permettant à l'utilisateur d'effectuer ses démarches en ligne de manière isolée, espace d'accueil, bureau permettant au besoin de recevoir les administrés de manière plus confidentielle, ...

L'ensemble des travaux nécessaires est estimé à 140 246,40 € TTC, conformément au chiffrage figurant en annexe. Ils sont susceptibles de bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ou de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) de 20 à 40%.

Je vous propose en conséquence :

- 1) d'**ADOPTER** ce projet ;
- 2) de **DECIDER** de sa réalisation ;
- 3) de **SOLLICITER** une subvention DSIL ou DETR à hauteur de 46 700 €.

-O-

DISCUSSION

M. SOUCHON demande pourquoi tous ces services ne sont pas intégrés à la Maison du Département qui existe au DUF, ce qui permettrait de louer les anciens locaux du Trésor Public pour d'autres usages. **Mme KEMPENICH** précise que la Maison du Département, comme son nom l'indique, ne comprend que des services départementaux.

M. SOUCHON rappelle que la Maison France Services va servir à tous les habitants du DUF.

M. PIERSON précise que cette Maison France Services accueillera également le centre de soins infirmiers du CCAS de Faulquemont.

M. SOUCHON souligne que le centre de soins infirmiers dispose déjà de ses propres locaux. Lors d'un précédent conseil municipal l'assemblée a même voté pour réhabiliter ces locaux.

M. LABRE explique qu'il y a eu des évolutions depuis. Une délibération prévoyait effectivement une demande de subvention pour la rénovation et l'isolation du bâtiment 7 rue de Nancy. Ensuite on s'est aperçu que les anciens locaux du Trésor Public étaient susceptibles d'accueillir la Maison France Services avec ses neuf services de base et le centre de soins infirmiers. La réalisation de la maison France Services sous-entend donc la non réalisation des travaux sur le bâtiment 7 rue de Nancy, qui étaient particulièrement conséquents et n'étaient pas encore tous chiffrés.

M. SOUCHON évoque un montant de 200 000 € de travaux d'isolation et d'économies d'énergie prévus.

M. BLANCHARD précise que ces travaux n'ont jamais été prévus. Le conseil municipal avait simplement pris une délibération pour solliciter des subventions.

Mme KEMPENICH complète en expliquant que, plutôt que de multiplier les frais, la commune va mutualiser les travaux sur un seul bâtiment, avec une Maison France Services qui devrait permettre d'obtenir des subventionnements de l'Etat.

DECISION Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** par 23 voix pour et 3 contre (M. SOUCHON, M. PETRY et Mme LAINE) les propositions du rapporteur.



Mes remarques :

Ce point est présenté par l'adjoint au maire MILAZZO, comme moi vous pouvez constater **qu'il n'intervient pas dans les débats**, **ALORS** que lui seul était à même à répondre aux questions posées.



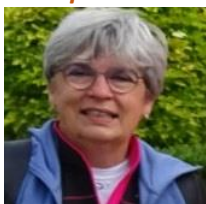
J'ai évoqué son incompétence dans la première partie

<http://patrickbonnet.org/wp-content/uploads/2022/06/H-commentaires-sur-decision-CM-11-04-2022-1ere-partie-1.pdf>

force est de constater que je ne me suis pas trompé.

Payé quand même presque 700€/mois depuis 2008 (Plus de 14 années soit presque 117 600€) pris dans la caisse du contribuable faulquinois.

A la question de M. SOUCHON (liste minoritaire) : *« Pourquoi tous ces services ne sont pas intégrés à la Maison du Département qui existe au DUF, ce qui permettrait de louer les anciens locaux du Trésor Public pour d'autres usages »*,



l'adjointe KEMPENICH, payée presque 700€/mois pris dans la caisse du contribuable faulquinois, précise que *« la Maison du Département, comme son nom l'indique, ne comprend que des services départementaux »*.

Non, je ne dirai pas que l'adjointe KEMPENICH ment, non, je dirai simplement que **cette adjointe confirme son incompétence**. Comme indiqué dans le point précédent, en France, partout où il y a une maison du département, vous pouvez vérifier, celle-ci accueille de nombreux services et pas seulement ceux du Département. **Donc je maintiens que la création par la commune d'une Maison France Services est grotesque et inutile.**

L'adjoint PIERSON qui se vantait de ses priorités dans un article de presse de, je le cite *« veiller à ce que chaque euro de l'argent public dépensé l'était à bon escient »*, ce même PIERSON **a essayé de défendre un nouveau doublon** en précisant que *« cette Maison France Services accueillera également le centre de soins infirmiers du CCAS de Faulquemont »*.



Ce même PIERSON se vantait de ses priorités dans un article de presse de, je le cite *« veiller à ce que chaque euro de l'argent public dépensé l'était à bon escient »*, mais ça c'était avant, avant qu'il soit adjoint, **avant d'être payé presque 700€/mois pris dans la caisse du contribuable faulquinois.**

S'il suivait les affaires de la commune, l'adjoint PIERSON saurait que le CCAS a bénéficié depuis 2008 de plus de 300 000€ de subventions d'équilibre, cet organisme étant déficitaire depuis de nombreuses années.

S'il suivait les affaires de la commune, l'adjoint PIERSON saurait que le CCAS a fait l'objet d'une analyse financière demandée par mes soins dont en voici un extrait :

« ... *La progression du budget du CCAS de Faulquemont de 2013 à 2019 n'est pas due aux dépenses d'aide sociale facultative... Les dépenses de fonctionnement du CCAS ont progressé de plus de 50 000 euros sur 5 ans passant de 263 857 euros à 314 420 euros en 2017. Cette progression est surprenante car nous avons vu que les dépenses d'aides sociales facultatives ont diminué, de même le rapport d'activité du CSI (cf. annexe 1) montre que le nombre de patients pris en charge a diminué (588 en 2013, 501 en 2017), idem pour les actes pratiqués... Il est donc permis de considérer que le CSI a mobilisé de plus en plus de moyens financiers pour une activité en baisse. Par exemple, en 2016, les dépenses de personnel qui étaient budgétées à hauteur de 245 300 euros dans le BP, ont atteint en fait 262 626 euros alors même que l'activité de soins infirmiers ne connaissait pas une croissance notable... La gestion du CCAS a été peu proactive et mériterait un audit pour savoir s'il est toujours pertinent de gérer un centre de soins infirmiers alors même que des infirmières libérales sont présentes sur le territoire de Faulquemont et des environs. Il est surprenant de constater la discrétion de la ville sur cette activité de soins infirmiers. Le compte rendu d'activité du CSI est pour le moins succinct ».*

S'il suivait les affaires de la commune, l'adjoint PIERSON saurait que

- **J'ai demandé** à plusieurs reprises, **un audit** fait par une entreprise indépendante de cet organisme, qui a coûté plus de 300 000€ de subventions d'argent faulquinois,
- **Les charges des locaux sont à la charge des faulquinois,**
- **L'achat et l'entretien des voitures des personnels infirmiers sont à la charge des faulquinois,**
- **Le carburant est à la charge des faulquinois...**

Comme on ne peut pas compter sur ces élus, **comme les propos « sans savoir »** de l'adjoint PIERSON adjoint me hérissent, j'ai attiré l'attention d'administrations, y compris au niveau de l'Etat. **Nos élus nationaux, nos administrations doivent savoir comment les élus de la commune de Faulquemont dilapident l'argent public.**



C'est donc ainsi que l'adjoint PIERSON, qui avait la prétention de faire une liste LREM (aujourd'hui Renaissance) aux municipales de 2020, avant de s'associer avec BIANCHIN, s'exprimait « veiller à ce que chaque euro de l'argent public dépensé l'était à bon escient ».

Un début de solution ?

Selon mes sources auprès desquelles **l'adjoint LABRE se serait vanté**, il serait à l'origine du rapprochement futur du Centre de Soins Infirmiers (CSI), rue de Nancy, auprès d'un Service de soins à Domicile (SAD) ou d'un Service de Soins Infirmiers à Domicile (SIAD), ces organismes se chargeant de la gestion.

Selon d'autres sources, ce même adjoint déclarait que le Centre de Soins Infirmiers (CSI) de Faulquemont rue de Nancy allait fusionner avec le Centre de Soins Infirmiers (CSI) de Longeville-Lès-Saint-Avold.

Volubile, il s'est également vanté de la création d'une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) par des professionnels de santé locaux dont le but d'améliorer leurs relations.

Evidemment, l'adjoint LABRE, docteur es « *je me mêle de tout* » n'a pas manqué devant ses interlocuteurs de se faire « mousser », laissant entendre qu'il était à l'origine de tout cela.

La vantardise semble être une spécialité de cet adjoint, qui déclarait naguère être le représentant de l'ARS (Agence Régionale de Santé) à la sortie d'un conseil municipal. Renseignement pris, **il s'avérait qu'il avait menti**, il participait parfois à des réunions en tant qu'invité représentant ponctuellement la CPAM.

Bien évidemment, nous allons suivre attentivement ces deux dossiers.

Concernant la Maison France Services,

***Même le Président du DUF n'en voulait pas dénonçant
un recul des services publics.***

FAULQUEMONT
**Maison France services : le DUF « ne
s'impliquera pas »**

Le Centre des impôts de Faulquemont a été remplacé par des permanences en mairie. Le président du District urbain, François Lavergne, s'agace contre un nouveau recul des services publics, alors que les élus locaux rament en sens Inverse.

Il est en colère, François Lavergne ! Alors que le Centre des Finances publiques a quitté Faulquemont le 1^{er} janvier, l' élu dénonce un recul « constant des services publics ». À l'occasion d'un point sur les perspectives politiques de l'année 2022, le président du District Urbain de Faulquemont constate : « il y a des sujets sur lesquels nous avons les manettes, comme l'attractivité économique. Donc on fait venir des entreprises. Sur d'autres leviers en revanche, ce ne sont plus les élus locaux aux commandes. À Faulquemont, la Poste a réduit ses horaires d'ouverture en 2021, le guichet en gare est ouvert de façon intermittente, et maintenant le Centre des impôts qui ferme... L'État recule, les gens ne comprennent pas ! »

Les Faulquinois doivent désormais se rendre au Centre des impôts de Saint-Avold pour des entretiens « en présentiel ».

• « Ça serait accepter le recul des services publics »

Les Finances publiques proposent toutefois deux créneaux en mairie de Faulquemont par semaine : le lundi et le mercredi, de 13 h 30 à 16 h 30. « On ne peut pas s'en satisfaire, reprend François Lavergne. On nous suggère aussi de bâtir une maison France services : on ne s'impliquera pas dans une structure pareille, ça serait accepter le recul des services publics. »

Un syndicat avait même abondé dans ce sens en ces termes « *La fermeture du centre des impôts est un recul des services publics. Si l'agent de permanence (du trésor public) n'a pas de compétence dans un domaine fiscal par exemple, le rendez-vous se transforme en simple prise de notes. Les affaires locales avaient de l'importance à Faulquemont, le centre des impôts recevait en moyenne 35 administrés par jour, notamment pour obtenir des délais de paiement* ».

N° 11 – FINANCES : Dotation d'Aménagement Communautaire 2021 – 2023 CHEMERY. Rapporteur : Mme COMBAS

Le Conseil Communautaire du District Urbain de FAULQUEMONT a décidé lors de sa réunion du 31 mars 2021 de reconduire la Dotation d'Aménagement Communautaire pour la période 2021 – 2023 à hauteur de 18 300 € pour la commune annexe de CHEMERY.

Je vous propose en conséquence :

- 1) de **SOLLICITER** l'attribution par la Communauté de Communes du District Urbain de FAULQUEMONT de la Dotation d'Aménagement Communautaire 2021 – 2023 de 18 300 € ;
- 2) d'**AFFECTER** 9 600 € de cette DAC au projet suivant :
 - réhabilitation mairie annexe de CHEMERY : 9 600 €
- 3) d'**AUTORISER** le Maire, le Maire-Délégué ou l'Adjoint-Délégué à signer la convention afférente avec la Communauté de Communes du District Urbain de FAULQUEMONT.

DISCUSSION

M. PETRY demande s'il n'y a pas de travaux plus urgents que de retaper une mairie qui n'est plus une mairie mais une annexe, pour la transformer en salle des fêtes. Il trouve cela étonnant.

Mme COMBAS demande à M. PETRY s'il est déjà venu à la mairie-annexe de Chémery.

M. PETRY précise que non.

Mme COMBAS l'invite à venir la voir. Elle précise que Chémery compte cinq associations et des activités sont organisées régulièrement. En tant que maire-déléguée elle y tient également une permanence une fois par semaine.

M. PETRY répond qu'il viendra avec plaisir et demande les horaires de cette permanence.

Mme COMBAS indique qu'elle se tient les mardis de 17h à 17h30 en libre et de 17h30 à 18h sur rendez-vous.

M. KOPPERS précise que les archives de Chémery sont stockées sur place.

M. le Maire conseille de ne pas de se rendre aux toilettes.

Mme LOUIS complète en expliquant que la commission consultative de Chémery se réunit également à la mairie-annexe.

M. SOUCHON souhaite connaître l'identité des cinq associations utilisant les locaux.

Mme COMBAS précise qu'il s'agit de quatre associations : Chémery Cadre de vie, Le Syndicat Arboricole, l'Amicale La Source, Pas'Sage à l'Acte et également du conseil de Fabrique de l'église St-Nicolas et de la commission consultative.

M. PIERSON rappelle que la salle est mise à disposition de tous les faulquinois.

DECISION : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** par 23 voix pour et 3 abstentions (M. SOUCHON, M. PETRY et Mme LAINE) les propositions du rapporteur.



Mes remarques :

La maire déléguée de Chémery **Violette COMBAS**, ne doute de rien avec ses réponses **n'hésitant pas à mentir avant de se rétracter** n'ayant pas anticipé la question du conseiller **SOUCHON**.



Ainsi la maire déléguée de Chémery Violette COMBAS, **annonce la présence de 5 associations avant de se rétracter et d'avouer 4 associations** : « Chémery Cadre de vie, Le Syndicat Arboricole, l'Amicale La Source, Pas'Sage à l'Acte » et d'ajouter « le conseil de Fabrique de l'église et la commission consultative ».

La maire déléguée de Chémery Violette COMBAS oublie de préciser que :

- L'association de pêche dispose de ses propres locaux,
- L'association des arboriculteurs se réunit une fois par an pour son assemblée générale,
- L'association Chémery Cadre de vie utilise les lieux quelques demi-journées par mois (*et encore*) pour des rencontres de jeux (*cartes...*), la maire déléguée de Chémery Violette COMBAS **interdisant les lieux aux non adhérents au prétexte qu'ils ne sont pas assurés**. Soit la maire déléguée de Chémery Violette COMBAS ment, soit elle est incompétente (*Payée quand même presque 700€/mois pris dans la caisse du contribuable faulquinois*). **Ne sait-elle pas que les locaux de la commune sont tous assurés ?**
- **L'association de théâtre Pas'Sage à l'Acte, seule et véritable raison de ces travaux à 140 000€.**

Une cuisine, une salle de répétition, 3 wc, 1 vestiaire ? Pourquoi faire ?

Même si ce n'est pas mentionné dans le compte-rendu, la maire déléguée de Chémery Violette COMBAS **se plaignait de ne pas avoir de bureau**.

Mais pourquoi faire, grand Dieu ?

La maire déléguée de Chémery Violette COMBAS le dit elle-même, tient **une permanence** de 30 minutes **seulement** les mardis de 17h à 17h30 en libre et de 17h30 à 18h seulement sur rendez-vous.

De mes sources, les chémerois ne se bousculent pas pour venir à l'une ou l'autre de ses permanences, lorsqu'elles ne sont pas simplement annulées par la maire déléguée de Chémery Violette COMBAS pour convenances personnelles.

La maire déléguée de Chémery Violette COMBAS se plaint de ne pas avoir de bureau ?

Mais alors où se tenaient les « nombreuses réunions » de son prédécesseur, Victor MICHEL, durant 12 ans ? **Dans sa piscine ?**

Où se tenaient les « nombreuses réunions » du maire précédent, Jean-Marie Matuszczak, durant 31 ans ? **Dans la cabane au fond du jardin ?** <https://www.youtube.com/watch?v=-NXNeFaTIw>

Vous tous, amis lecteurs, **vous pouvez constater que pas une fois, la maire déléguée de Chémery Violette COMBAS n'évoque la mairie en tant que telle, en tant que bâtiment administratif**.

Pourtant, les demandes de subventions ont toutes été faites au prétexte de rénover la mairie de Chémery.

Ainsi la maire déléguée de Chémery Violette COMBAS confirme bien que ce bâtiment communal n'est plus une mairie.

Ce bâtiment administratif servira essentiellement à l'association de théâtre Pas'Sage à l'Acte, **seule et véritable raison de ces travaux**. La maire déléguée de Chémery Violette COMBAS (*Payée quand même presque 700€/mois pris dans la caisse du contribuable faulquinois*) **est membre assesseur de l'association de théâtre Pas'Sage à l'Acte, son mari en est le président.**



Quant à l'intervention de l'adjoint Serge PIERSON, (*Payé quand même presque 700€/mois pris dans la caisse du contribuable faulquinois*), une nouvelle fois il fait du zèle oubliant son grand principe annoncé auprès de médias : « **Veiller à ce que chaque euro de l'argent public dépensé le soit à bon escient** ». **Une chose est sûre il aurait mieux fait de se taire.**

169 800€ d'argent public utilisé à mauvais escient, voire à des fins personnelles pour rénover une mairie qui n'en est plus une et pour un travail que le personnel communal aurait pu faire sous la responsabilité de l'agent responsable des services techniques.

Je m'interroge si nous ne sommes pas en présence d'un **conflit d'intérêts**, qui se définit ainsi : « *Toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction* ».

Qu'en pense, l'adjoint Serge PIERSON ? Qu'en pensent les autres élus qui ont approuvé ce point les yeux fermés ?

J'y reviendrai, soyez en sûr.

-----00-----

N° 18 – SUBVENTION : Versement d'une subvention à l'association « Pas'sages à l'acte ». Rapporteur : **M. PIERSON**

Lors de sa séance du 03 novembre 2021 le conseil communautaire du District Urbain de FAULQUEMONT (DUF) a décidé d'attribuer une subvention de 992 € pour la création de la pièce de théâtre « les 4 L ». Cette pièce a été créée par l'association « Pas'Sages à l'acte » de CHEMERY LES FAULQUEMONT et des représentations sont prévues dans plusieurs communes du District Urbain de FAULQUEMONT, dont FAULQUEMONT.

La subvention districale a été versée à la commune de FAULQUEMONT, le DUF ne finançant au niveau culturel que les projets portés par les communes membres.

Je vous propose donc de VERSER cette subvention de 992 € perçue du DUF à l'association « Pas'Sages à l'acte » pour la création de la pièce de théâtre « Les 4 L ».

Mme COMBAS quitte la salle et ne prend pas part au vote.

DECISION : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** à l'unanimité la proposition du rapporteur.



Mes remarques :

Voir aussi mes commentaires ci-dessus



Rappelons une nouvelle fois un des principes déclarés de l'adjoint Serge PIERSON : « Veiller à ce que chaque euro de l'argent public dépensé le soit à bon escient ».

Si l'adjoint Serge PIERSON (Payé quand même presque 700€/mois pris dans la caisse du contribuable faulquinois) a d'autres principes, nous aimerions les connaître.

Une mesure d'économie aurait été qu'il refuse d'être nommé adjoint au maire à la place de son colistier CHAPPELLIER. Les faulquinois auraient fait une économie de 700€/mois pour un poste qui aurait pu être confié à un des 13 autres élus payés déjà nommés.

Mais c'était une promesse de campagne du maire BIANCHIN à celui qui voulait faire une liste LREM lors de la campagne municipale de 2020 avant de s'associer avec BIANCHIN. Et puis 700€/mois ça rembourse le prêt de la maison, non ?

-----00-----

N° 13 – PATRIMOINE : Désaffectation juridique du funérarium. Rapporteur : M. BLANCHARD

Le funérarium est un bâtiment communal destiné à une mission de service public : le service extérieur des pompes funèbres. La gestion de cet équipement a été confiée aux Pompes Funèbres METZINGER par un contrat de délégation de service public qui s'achève le 11 avril 2022.

Cet équipement va être cédé à la SARL METZINGER, dont le gérant est M. Xavier METZINGER, qui exploite actuellement le funérarium et en poursuivra l'activité dans des conditions privées.

Il convient donc de procéder à la désaffectation juridique de ce bâtiment.

Je vous propose donc de suivre l'avis à l'unanimité de votre commission Urbanisme – Affaires Patrimoniales qui s'est réunie le mercredi 30 mars 2022 et de PROCEDER à la désaffectation juridique du funérarium situé rue Saint-Vincent à FAULQUEMONT sur la parcelle cadastrée section 32 n° 148 de 9,43 ares.

-0-

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ADOpte par 23 voix pour et 3 abstentions (M. SOUCHON, M. PETRY et Mme LAINE) les propositions du rapporteur.

N° 14 – PATRIMOINE : Déclassement du funérarium. Rapporteur : M. BLANCHARD

Par délibération n°13 du 11 avril 2022 le conseil municipal a décidé de procéder à la désaffectation juridique du funérarium.

Par ailleurs la délégation de service public pour la gestion du funérarium s'achève également le 11 avril 2022.

Conformément à l'article L 2141-2 du Code Général de la propriété des personnes publiques « Un bien d'une personne publique qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement ».

Je vous propose donc de suivre l'avis à l'unanimité de votre commission Urbanisme – Affaires Patrimoniales qui s'est réunie le mercredi 30 mars 2022 et :

- 1) de **CONSTATER** la désaffectation du funérarium et la fin de la délégation de service public pour la gestion du funérarium à la date du 11 avril 2022.
- 2) de **DECIDER** du déclassement du funérarium situé rue Saint-Vincent à FAULQUEMONT sur la parcelle cadastrée section 32 n° 148, dans le domaine privé communal.

-O-

DECISION : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** par 23 voix pour et 3 abstentions (M. SOUCHON, M. PETRY et Mme LAINE) les propositions du rapporteur.

N° 15 – PATRIMOINE : Vente du funérarium. Rapporteur : M. BLANCHARD

Par délibération n°13 du 11 avril 2022 le conseil municipal a décidé de procéder à la désaffectation juridique du funérarium.

Puis par délibération n° 14 du 11 avril 2022 le conseil municipal a décidé du déclassement du funérarium dans le domaine privé communal.

Plus rien ne s'oppose donc désormais à la vente du funérarium à la SARL METZINGER au prix de 170 000 € qui n'appelle aucune observation de France Domaines dans son avis du 07 juin 2021.

Je vous propose en conséquence :

- 1) de **SUIVRE** l'avis à l'unanimité de la commission Urbanisme – Affaires Patrimoniales qui s'est réunie le mercredi 30 mars 2022 ;
- 2) de **CEDER** pour la somme de 170 000 € à la SARL METZINGER, le bâtiment du funérarium dont la parcelle d'assiette est cadastrée section 32 n° 148 (9,43 ares de surface de terrain) ;
- 3) de **CHARGER** l'étude notariale de FAULQUEMONT de la rédaction de l'acte de vente ;
- 4) d'**AUTORISER** le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

DECISION : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** par 23 voix pour et 3 abstentions (M. SOUCHON, M. PETRY et Mme LAINE) les propositions du rapporteur.

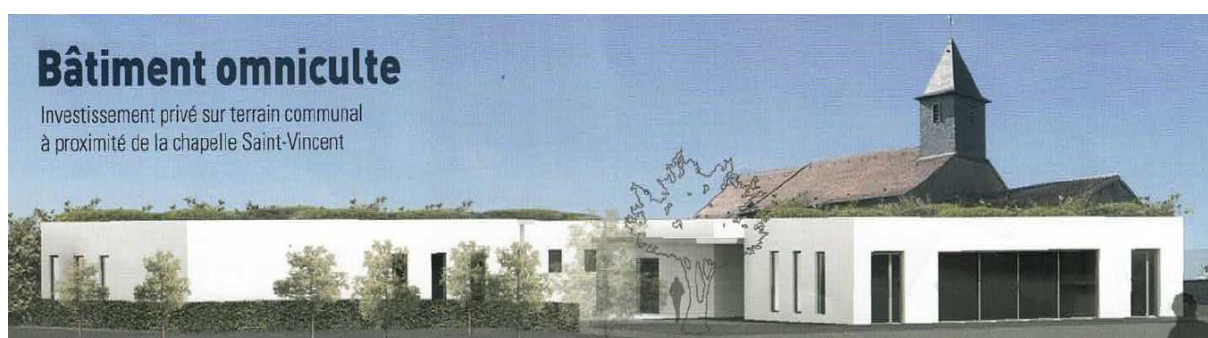


Mes remarques :

L'adjoint **BLANCHARD** (*payé depuis 2008 presque 700€/mois pris dans la caisse du contribuable faulquinois se cumulant avec ses plus de 900€ de président du syndicat des eaux*) présente **une histoire de business** entre la commune et une entreprise privée.



Le projet du nouveau funérarium figurait dans le tract de campagne du candidat BIANCHIN et de ses colistiers. L'adjoint BLANCHARD ne l'ignore pas. Chacun en tirera ses propres conclusions.



Sur ce lien vos élus :

<https://patrickbonnet.org/2020/11/14/herisson-n-17-vos-elus/>



N° 20 – ENVIRONNEMENT : Mise en place d'espaces sans tabac – Convention de partenariat avec la Ligue Nationale Contre le Cancer. Rapporteur : Mme LOUIS

La commune s'est rapprochée de la Ligue Nationale Contre le Cancer pour mettre en place plusieurs « espaces sans tabac » sur des espaces extérieurs particulièrement fréquentés par les enfants :

- les abords de toutes les écoles maternelles et élémentaires de la ville :
 - maternelle Descartes
 - groupe scolaire du Bas-Steinbesch
 - groupe scolaire du Stade
- le parc de loisirs de la Clairière
- l'aire de jeux du lotissement les Vignes rue du Pressoir
- l'aire de jeux de la Colline rue Charles Gounod
- l'aire de jeux du plan d'eau de CHEMERY
- l'aire de jeux devant le plan d'eau de FAULQUEMONT

La Ligue Contre le Cancer fournira 24 panneaux de format A3 42 X 29,7 cm permettant de signaler l'entrée dans ces « espaces sans tabac ».

Ce projet a pour objet de favoriser l'implantation territoriale de l'action « Ma ville se ligue contre le cancer » autour de quatre buts :

- 1) fédérer l'ensemble des services territoriaux autour d'un objectif commun : la lutte contre le cancer ;
- 2) de s'impliquer dans la mise en place d'actions d'information, d'éducation à la santé, de prévention et de promotion des dépistages ;
- 3) développer les environnements favorables à la santé ;
- 4) mettre en place des projets en faveur des malades atteints de cancer et de leurs proches.

La convention de partenariat entre la Ligue Nationale Contre le Cancer et la commune est jointe en annexe.

Je vous propose donc, sur avis favorable à l'unanimité, de votre commission Environnement-Développement Durable qui s'est réunie le 10 février 2022 de **DECIDER** :

- 1) d'**INTERDIRE** la consommation de tabac sur les espaces extérieurs particulièrement fréquentés par les enfants et énumérés ci-dessus ;
- 2) d'**AUTORISER** le Maire ou l'Adjoint-Délégué à signer la convention de partenariat entre la Ligue Nationale Contre le Cancer et la commune ;
- 3) de **FAIRE FIGURER** la mention « avec le soutien de la Ligue Contre le Cancer » accompagnée du logo de la ligue sur les supports de communication de cette action et sur la signalisation des « espaces sans tabac ».

-O-

DISCUSSION

Mme STAUB demande s'il n'est pas possible d'intégrer également les city stades dans la convention.

Mme LOUIS répond que dans un premier temps la commune a recensé tous les lieux utilisés par la petite enfance. Le tour des différents sites et l'état des lieux ont été effectués par Mme HAFFNER de la Ligue contre le cancer, accompagnée par l'adjointe Isabelle BUGOT et le Technicien Régis GABRIEL.

M. PIERSON précise qu'une attention particulière a été portée aux endroits où beaucoup de mégots traînent.

M. SOUCHON rejoint Mme STAUB et estime qu'il faudrait généraliser ces espaces sans tabac aux abords des différents équipements publics : collèges, gymnases, médiathèque. Il trouve que c'est une très bonne initiative.

Mme LOUIS explique qu'on ne peut pas interdire de fumer dans tout Faulquemont. L'objectif dans un premier temps est d'éviter que les enfants ne banalisent le geste de la cigarette.

M. PETRY souligne que les jeunes apprennent souvent à fumer au collège.

M. BOULLEE demande si cette décision ne va pas poser de problème par rapport à la réglementation nationale. Il évoque certaines communes du Sud de la France ayant interdit la cigarette sur la plage et dont les arrêtés municipaux ont été retoqués.

M. BLANCHARD explique que c'est pour cela qu'il convient de faire preuve de mesure. On ne peut pas prendre un arrêté municipal de portée générale et dire par exemple il est interdit de fumer à Faulquemont. Il convient de cibler le public très jeune. L'arrêté municipal doit être particulièrement explicite à ce propos.

Mme STAUB demande qui sera chargé de faire respecter cet arrêté municipal.

Mme LOUIS précise que cette tâche incombe à la police municipale et aux services de gendarmerie.

M. SOUCHON rappelle que l'agent de ville est seul.

M. BLANCHARD précise que l'objectif n'est pas de mettre des PV mais d'informer et de sensibiliser la population.

Mme KEMPENICH conclut en expliquant que le but n'est pas de faire de la repression mais de l'accompagnement, en faisant preuve de pédagogie.

DECISION : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** à l'unanimité les propositions du rapporteur.



Mes remarques :

A la remarque opportune de la conseillère STAUB : « possibilité d'intégrer également les city stades dans la convention », l'adjointe LOUIS (Payée depuis 2008 quand même presque 700€/mois pris dans la caisse du contribuable faulquinois) a cette surprenante réponse : « La commune a recensé tous les lieux utilisés par la petite enfance, le tour des différents sites et l'état des lieux ont été effectués par Mme HAFFNER de la Ligue contre le cancer, accompagnée par l'adjointe Isabelle BUGOT et le Technicien Régis GABRIEL ».



Avec sa réponse l'adjointe LOUIS reconnaît que seuls ont été visités les lieux utilisés par la petite enfance. Si les city stades avaient été visités, parions que la représentante de la Ligue contre le cancer ne se s'y serait pas opposée.

En citant dans sa réponse, les noms de sa colistière l'adjointe Isabelle BUGOT (Payée quand même presque 700€/mois pris dans la caisse du contribuable faulquinois) et de l'agent communal, l'adjointe LOUIS pensait-elle donner une plus-value à sa réponse ?

Domage que sa colistière, la conseillère STAUB se soit contentée de cette réponse.

Car en effet, le conseiller SOUCHON a raison, en déclarant « qu'il fallait généraliser ces espaces sans tabac aux abords des différents équipements publics : collèges, gymnases, médiathèque ».

La réponse de l'adjointe LOUIS, déconnectée de la réalité « *on ne peut pas interdire de fumer dans tout Faulquemont. L'objectif dans un premier temps est d'éviter que les enfants ne banalisent le geste de la cigarette* » **est immédiatement recadrée** par le conseiller PETRY (liste minoritaire) « *les jeunes apprennent souvent à fumer au collège* ».

L'interrogation à juste titre du conseiller BOULLEE sur « *la réglementation nationale évoquant des arrêtés municipaux retoqués* », s'est heurtée à la **réponse foireuse** de l'adjoint BLANCHARD « *On ne peut pas prendre un arrêté municipal de portée générale et dire par exemple il est interdit de fumer à Faulquemont* ».

Un arrêté municipal intelligent aurait été d'informer que sont considérés « espaces sans tabac » :

les abords de tous les établissements scolaires de la ville, le parc de loisirs de la Clairière, les aires de jeux de la Colline, les gymnases, la bibliothèque, tous les établissements publics (mairie, église, CCAS, Restos du Cœur, Secours Catholique...

L'affirmation de l'adjointe LOUIS « *cette tâche incombe à la police municipale et aux services de gendarmerie* » fait sourire **tant elle démontre une méconnaissance de l'emploi du temps des services de gendarmerie.**



L'adjoint PIERSON, intervenant à tout va pour justifier son salaire mensuel de 700€/mois, « *une attention particulière a été portée aux endroits où beaucoup de mégots traînent* », **a manqué une nouvelle fois l'occasion de se taire**, et nous l'invitons à venir constater l'état des trottoirs de la ville (*Resto, débit de boissons, salons de thé, même la place du Marché après les « nocturnes » qui ont lieu depuis le 1^{er} juin*).

-----00-----

Parmi les points divers,

Il a été évoqué la mise en place de bornes de recharge de véhicules électriques sur la place du Marché et sur le parking du rond-point à proximité du Crédit Mutuel.

Le conseiller PETRY louant cette initiative (*Elle figurait dans le programme de notre équipe*), **s'interroge sur le choix d'implantation, avec quatre bornes au centre-ville et aucune à la Cité.**

Le maire explique que « *les premiers emplacements retenus se situent à proximité des points de branchement* ».



Pourtant à Faulquemont-cité, on trouve au moins deux postes de transformation électrique (*dont l'un à la sortie de la rue de la Meuse*).

En Vieille Ville, il y a un poste de transformation électrique à proximité de l'église Saint-Vincent, à l'arrière de l'ancienne ferme Bourgeois aujourd'hui transformé en appartements.



Rien n'empêchait donc l'installation de bornes électriques dans ces deux quartiers. **Une nouvelle fois le maire est pris à ses propres mensonges.**



L'adjoint MILAZZO précise que « *les lieux retenus se situent à proximité des commerces* ». **Ah Bon ! ET ? Et pourquoi ?**

Comme à son habitude l'adjoint MILAZZO a fait du MILAZZO, **il balance une phrase sans en justifier le bien fondé.**

Comme chacun peut le constater, c'est encore une fois l'adjoint BLANCHARD qui intervient dans tous les débats, confirmant ce que tout le monde pense dans la commune que **le véritable maire n'est pas le maire BIANCHIN.**



-----00-----

Parmi les points divers,

Le conseiller PETRY évoque sa rencontre avec des parents de l'école maternelle du Bas-Steinbesch, **seule école ne disposant pas de visiophone.**

L'adjointe LOUIS déclare que « *c'est en cours, le visiophone a été commandé à une société de St-Avold* ». **Seulement cela fait des mois, des années que cette demande est récurrente.** Une entreprise locale aurait pu vendre ce visiophone qui aurait pu être installé par l'électricien communal affecté aux écoles.

Le conseiller PETRY évoque « **des problèmes de nids de poule dans la cour de cette même école avec des endroits dangereux pour les enfants et un banc non fixé au sol qui poserait problème pour un enfant en situation de handicap** ».

L'adjointe LOUIS a cette réponse fabuleuse « *des visites de sécurité sont effectuées régulièrement dans les établissements scolaires* », **et les visiteurs n'ont pas vu l'état de la cour d'école (nids de poule, état du tapis sous l'aire de jeu...) ?**

Le Maire explique que « *les enrobés ne peuvent être réalisés qu'à certaines périodes de l'année* ». **Ah ! Voilà que l'ingénieur auto proclamé du BTP s'exprime.** Le maire serait-il aussi malentendant ? **Le problème existe depuis des années.**

L'adjointe LOUIS, **eh oui encore elle**, se répand en explications techniques concernant le banc (**elle connaît donc le problème**), indique que « *le banc définitif est commandé et sera mis à la disposition de cet enfant en situation de handicap* ». **Le problème, le vrai problème est que cela dure, dure, dure...**



Le Maire conclut en demandant que « *les élus puissent communiquer facilement avec les présidents des différentes commissions communales pour obtenir les informations qu'ils souhaitent* ». Encore faut-il que les présidents des commissions répondent aux mails.



A titre d'information, l'adjoint MILAZZO a reçu du conseiller SOUCHON plus d'une dizaine de mail restés sans réponse, l'adjoint MILAZZO ne s'embarrassant pas de la moindre élémentaire formule de politesse, l'adjoint MILAZZO est au-dessus de tout ça.



L'adjoint SPANNAGEL n'a jamais répondu à deux de mes mails, pas plus qu'elle n'a répondu à deux autres du conseiller municipal SOUCHON. Cette adjointe enseigne en milieu scolaire, à mon époque la politesse faisait partie du programme scolaire dans les cours d'éducation civique.

Cette proposition émanant du maire devrait être prise au pied de la lettre par les élus de la liste minoritaire. Mes collègues de la liste minoritaire devraient rebondir à cette « main tendue », en demandant ce qui m'a toujours été refusé (Voir Hérisson : Démission) <http://patrickbonnet.org/wp-content/uploads/2022/05/Herisson-pour-internet-complet.pdf>

- Demande copie du cahier des charges ou règlement du lotissement à l'arrière du Longchamp, en face du Colryut ;
- Demande copie du cahier des charges ou règlement concernant le projet près de la rue Descartes, cours du 19 novembre ;
- Demande copie de l'avis du 27 octobre 2021 des services de France domaines concernant le chemin piéton reliant le parking du Collège Paul Verlaine à la rue Robert Schuman ;
- Demande copie des documents présentés lors de la commission travaux du 26 octobre dernier, portant notamment sur le lotissement du Wintersheck ;
- Demande de la date de début des travaux de l'Ossuaire, inscrit au titre des monuments historiques, suite à la vérification périodique des services de l'Etat, l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine ayant attiré votre attention « sur l'état sanitaire de celui-ci qui nécessiterait au plus tôt de travaux de réparation » ;
- Demande, concernant votre projet de village senior annoncé lors de votre campagne municipale, d'une copie du projet de candidature au concours organisé par l'ARS sur de l'habitat inclusif ;
- Demande de mettre fin à la procédure en cours auprès du tribunal administratif portant sur le règlement intérieur, en répondant favorablement aux demandes de l'équipe minoritaire s'estimant être privée de ses droits et de ses prérogatives en matière d'accès à l'information et à la communication des documents administratifs ;
- Demande, concernant le don de protections de santé durant la période de crise sanitaire par l'adjoint LABRE, portant sur son origine et sur l'identité du ou des généreux donateurs ;
- Demande la copie du dossier de candidatures au label « Commune ou ville sportive, Grand-Est » ;
- Demande d'une copie de la première étude de la synagogue ;
- Demande d'audit du Centre de Soins Infirmiers ;
- Demande de mise en concurrence pour des activités de loisirs et périscolaires sur la commune ;
- Demande de visiter la synagogue ;
- Demande d'une copie du dossier des travaux de la place du Marché...
-



Enfin, ce conseil ne pouvait se terminer sans que je n'évoque l'intervention de l'adjoint LABRE, docteur es « ***tout et son contraire*** ».

Réagissant à une de mes publications, **cet adjoint** évoque « *les dons de médicaments à destination de l'Ukraine* », ajoutant que « *tout a été fait dans les règles et, contrairement à ce qui a été écrit par certaines personnes (Moi), aucun médicament périmé n'est parti de Faulquemont. Il souhaite que ces informations soient remontées aux anciennes personnes de l'opposition (reMoi)* ».

Les élus de la liste minoritaire l'ont envoyé balader en lui recommandant de s'adresser à la personne concernée (*rereMoi*). **Ces élus ont bien fait.**

Mais quelle est ma publication qui l'a mis en rage ? La voici :

<http://patrickbonnet.org/wp-content/uploads/2022/03/Couleur-cafe.pdf>

J'invite l'adjoint LABRE à relire celle-ci. Cette publication ne le cite même pas, cette publication n'indiquait pas que « *des médicaments périmés étaient partis de Faulquemont* ». Cette publication rappelait et partageait un certain nombre de recommandations.

Mais il semblerait que l'adjoint LABRE soit coutumier du fait.

En effet, lundi 20 juin 2022, **cet adjoint** s'arrête devant chez moi, à proximité de ma voiture, j'étais en train de décharger mes courses. **Il m'invective et me menace du pire « si une nouvelle fois », je reprends ses propos « j'insultais sa fille dans mes publications ».**

Je lui ai répondu que je ne connaissais pas celle-ci et qu'aucune de mes publications n'étaient insultantes.

Il a monté la voix, sans s'apercevoir que mon passager descendu plus tôt de ma voiture, voyant la scène a eu **la bonne idée d'enregistrer ses propos et ses menaces**. Il a été obligé de partir, car empêchant le passage des voitures qui le suivaient.

-----00-----

